

Préfecture

Date de reception de l'AR: 06/09/2022

009-210902490-DE_2022_043-DE



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 09 avril 2022

Membres en exercice :	Date de la convocation: 01/04/2022
11	<i>L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de</i>
Présents : 8	Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ
Votants: 8	Représentés:
Pour: 7	Excusés: Dominique DUMONS
Contre: 0	Absents: Marc VALLVE
Abstentions: 0	Secrétaire de séance:

Objet: RÉFÉCTION TOITURE LOGEMENTS SOCIAUX - PLAN DE FINANCEMENT Délibération n°: DE_2022_043

Le Maire explique au Conseil Municipal l'urgence d'effectuer des travaux de réfection de la toiture des deux logements sociaux attenants à la mairie sur le programme 2023.

La vétusté de la toiture des deux appartements sociaux nécessite une réfection totale de la charpente et de la couverture. Les travaux nécessitent la dépose et le changement des tuiles et de la charpente, la reprise de l'arase des murs et l'isolation.

Ces travaux sont à réaliser en même temps que la toiture de la mairie car les deux toitures sont attenantes et dans le prolongement l'une de l'autre.

Pour des raisons comptable (budget annexe pour les logements sociaux) les travaux pour la mairie font l'objet d'une demande DETR séparée, prioriser n°2.

Le montant est estimé à : 20 258.53 € HT

Le plan de financement retenu est le suivant :

DÉPENSES

Devis DOS SANTOS Georges : 20 258.53 € HT

RECETTES :

FDAL : 15 %	3 038.77 €
DETR : 30 %	6 077.55 €
AUTOFINANCEMENT : 55 %	11 142.21 €

TOTAL RECETTES : 20 258.53 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE le montant des travaux susmentionnés,
AUTORISE à inscrire ces travaux au budget,
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Préfecture

Date de réception de l'AR: 06/09/2022

009-210902490-DE_2022_043-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

